

CAHIER SPECIAL DES CHARGES GIN23002-10082

Marché de services relatif au recrutement d'une structure spécialisée en renforcement des capacités des faîtières et incubateurs sur l'Axe Conakry-Kindia-Mamou

N°	Questions	Réponses
1	Charge de travail (Jours/Hommes) : Le total mentionné est de 136 J/H, mais le détail par phase semble totaliser 130,75 J/H. Pourriez-vous nous confirmer le volume exact à budgétiser ?	Sauf erreur de notre part, la répartition indicative des j/h figurant au point 8 de la partie 5 du CSC fait bien un total de 136 j/h.
2	Régime fiscal : La retenue à la source de 15% s'applique-t-elle aux prestataires malgré l'exonération de taxes mentionnée au point 3.4.5 du CSC ?	La retenue à la source concerne les prestataires n'ayant pas de domiciliation fiscale en Guinée, tandis que l'exonération de taxes du paragraphe 3.4.5 du CSC s'adresse aux prestataires ayant une domiciliation fiscale en Guinée.
3	Logistique et transports : Les déplacements entre Conakry, Kindia et Mamou doivent-ils être intégralement pris en charge par le prestataire (location de véhicule/carburant), ou Enabel prévoit-elle un appui logistique ?	Comme indiqué au paragraphe 3.4.4, le déplacement et le transport font partie des éléments inclus dans le prix du prestataire. Enabel ne les prend pas en charge.
4	Composition de l'équipe : Un expert répondant aux critères de plusieurs profils peut-il cumuler deux fonctions (ex : Chef de mission et Expert Suivi-Évaluation) ?	Oui, du moment qu'il peut justifier des qualifications requises.

5	Modalités du coaching : Les deux mois de suivi doivent-ils être consécutifs à la formation ou peuvent-ils être répartis sur les 8 mois de la mission ?	Les 2 mois de coaching doivent être consécutifs à la formation.
6	Dans le cahier des charges, il est mentionné que 6 faïtières et 2 incubateurs seront accompagnés. Ces groupes cibles ont-ils déjà été identifiés ? Si oui, est-il possible de partager leurs noms ? Si non, faut-il envisager des activités supplémentaires, notamment la cartographie des Faïtières et Incubateurs, ainsi que leur sélection selon des critères à définir en concertation avec Enabel ?	Les faïtières et incubateurs bénéficiaires sont déjà identifiés, donc aucune activité de cartographie ou sélection n'est à prévoir. Cependant, nous ne jugeons pas pertinent de partager leurs identités à ce stade.
7	Une ONG guinéenne, souvent bénéficiaire des subventions d'Enabel en tant qu'incubateur, peut-elle faire partie d'un consortium souhaitant soumissionner ?	Oui.
8	Concernant les documents administratifs relatifs aux critères d'exclusion : est-ce que tous les membres d'un Groupement doivent envoyer les documents exigés, ou ces documents peuvent être envoyés uniquement par le chef de file du Groupement ?	Le formulaire d'identification et ses annexes (statuts, RCCM, etc.), la déclaration sur l'honneur, les chiffres d'affaires certifiés, les clauses GDPR, les documents KYC (quitus social et fiscal, attestation de non faillite et extrait de casier judiciaire) doivent être fournis par chaque membre d'un groupement.
9	Est-ce que le document DUME est aussi à remplir ?	Le DUME n'est pas requis dans ce marché.
10	Calendrier prévisionnel : Pourriez-vous nous indiquer la date de démarrage souhaitée de la mission après l'attribution du contrat ?	La mission démarrera idéalement dès après l'attribution du marché (avril/mai).

11	Existe-t-il un amendement ou une mise à jour des Termes de Référence (TdR) de ce RFP depuis sa publication ?	Non.
12	Partage des clarifications : Enfin, nous vous remercions de nous indiquer si les réponses apportées aux interrogations des différents soumissionnaires feront l'objet d'une publication globale partagée avec l'ensemble des candidats.	Comme indiqué au paragraphe 3.3 du CSC, l'aperçu général des questions-réponses sera publié sur le site web d'Enabel (où les documents du marché ont déjà été publiés).
13	Au point 3.4.6 du CSC, il est indiqué concernant l'introduction des offres : <i>« Un exemplaire original de l'offre introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'originale deux (02) copies. Le soumissionnaire joindra également la version électronique de son offre conforme à l'originale sous forme d'un fichier au format PDF sur Clé USB. Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : GIN23002-10082 - Marché de services relatif au recrutement d'une structure spécialisée en renforcement des capacités des faîtières et incubateurs sur l'Axe Conakry-Kindia-Mamou – Ouverture des offres le 10 mars 2026 à 15 heures 00 minute, heure de Conakry – Adama DIANDA. »</i> Nous constatons que le CSC ne précise pas si la proposition technique et la proposition financière doivent être séparées ou regroupées en un seul et même document. Pourriez-vous nous confirmer si : • L'offre technique et l'offre financière doivent être présentées séparément (deux enveloppes distinctes et/ou deux fichiers PDF distincts sur la clé USB) ? • Ou si les deux propositions peuvent être rassemblées en un seul et unique document ?	Le choix vous est laissé quant à la présentation. Les offres technique et financière peuvent être ensemble ou séparées.